

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

1er trimestre 2007

	1er trimestre 2007	1er trimestre 2006	au 31.03.2007	au 31.03.2006	au 31.12.2006
1- Produits d'exploitation bancaire	76 556	68 392	76 556	68 392	306 435
a- Intérêts	57 155	51 790	57 155	51 790	229 260
b- Commissions en produits	10 396	10 669	10 396	10 669	47 230
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	7 028	4 201	7 028	4 201	21 408
d- Revenus du portefeuille d'investissement	1 977	1 732	1 977	1 732	8 537
2- Charges d'exploitation bancaire	34 956	31 146	34 956	31 146	130 487
a- Intérêts encourus	33 746	29 815	33 746	29 815	124 775
b- Commissions encourues	1 210	1 331	1 210	1 331	5 712
3- Produit net bancaire	41 600	37 246	41 600	37 246	175 948
4- Autres produits d'exploitation	115	232	115	232	1 290
5- Charges opératoires, dont :	23 558	23 770	23 558	23 770	100 296
a- Frais du personnel	17 814	18 062	17 814	18 062	75 865
b- Charges Générales d'exploitation	4 547	4 709	4 547	4 709	19 649
6- Structure du portefeuille			735 744	566 528	654 960
a- Portefeuille titres-commercial			415 174	243 073	341 748
b- Portefeuille d'investissement			320 570	323 455	313 212
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			3 462 187	3 218 155	3 346 333
8- Encours des dépôts, dont :			3 332 898	3 077 797	3 301 437
a- Dépôts à vue			755 526	726 514	750 076
b- Dépôts d'épargne			1 214 069	1 149 138	1 193 474
9- Emprunts et ressources spéciales			606 193	609 734	626 514
10- Capitaux Propres			349 880	344 260	349 528



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2007

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2007

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2007 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2006 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2005 et avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

Les résultats enregistrés au 31.03.2006 et au 31.03.2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.